

DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE PAR UN AVOCAT OU UN JURISTE ÉTRANGER
Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation du Barreau du Québec

Pour tous les détails pour remplir le présent formulaire, voir l'**Annexe 1**. Si vous éprouvez des problèmes en remplissant le présent formulaire, veuillez communiquer avec l'adjointe aux équivalences au **514 954-3400**, **poste 5112** ou sans frais au **1 800 361-8495**, **poste 5112** ou par courriel à equivalence@barreau.qc.ca. Si vous préférez vous présenter en personne, nous vous invitons à le faire de **9 h à 11 h ou de 13 h 30 à 15 h 30**, du lundi au vendredi, au 445, boulevard Saint-Laurent, bureau 215, Montréal, Québec, Canada, H2Y 3T8.

PARTIE A IDENTIFICATION ET COORDONNÉES

1. Information personnelle

Sexe : Masculin Féminin

Nom :

Prière de coller ici une
photographie récente de
format 5 x 3.5 cm
(2 x 1 ½ pouces)

Prénom :

L'orthographe de vos prénom(s) et nom(s) usuels doit être conforme à votre preuve d'identité.

Mon nom a fait l'objet d'un changement légal : OUI NON

→ *Si OUI, vous devez annexer le document explicatif pertinent (ex. : certificat de mariage, de changement de nom, etc.).*

Date de naissance : (jour-mois-année)

→ *Vous devez joindre à votre demande votre acte de naissance.*

N° d'assurance sociale :

2. Coordonnées personnelles

Adresse de résidence :

(Numéro civique, numéro d'appartement, rue, ville, province, pays, code postal)

N° de téléphone principal :

N° de téléphone secondaire (optionnel) :

Adresse de courriel :

3. Coordonnées professionnelles au Québec ou ailleurs (s'il y a lieu)

Adresse professionnelle :

(Numéro civique, numéro d'appartement, rue, ville, province, pays, code postal)

N° de téléphone au travail :

N° poste :

N° de télécopieur :

Adresse de courriel :

4. Quelle(s) langue(s) maîtrisez-vous?

Très bien Bien Peu Aucunement

Français oral :

Français écrit :

Anglais oral :

Anglais écrit :

Autre :

Autre :

PARTIE B COMITÉ D'ACCÈS À LA PROFESSION

En vertu des exigences de l'article 45 de la *Loi sur le Barreau* (RLRQ, c. B-1), le Comité d'accès à la profession doit s'enquérir si le candidat possède les mœurs, la conduite, la compétence, les connaissances et les qualités requises pour exercer la profession et se prononcer sur son admissibilité, justifiant donc que nous vous posions les questions de la Partie B ci-dessous, auxquelles vous devez obligatoirement répondre.

1. Veuillez indiquer les adresses où vous avez résidé au moins 6 mois au cours des 5 dernières années :

a)

(Numéro civique, numéro d'appartement, rue, ville, province, pays, code postal)

De _____ à _____

b)

(Numéro civique, numéro d'appartement, rue, ville, province, pays, code postal)

De _____ à _____

c)

(Numéro civique, numéro d'appartement, rue, ville, province, pays, code postal)

De _____ à _____

d)

(Numéro civique, numéro d'appartement, rue, ville, province, pays, code postal)

De _____ à _____

e)

(Numéro civique, numéro d'appartement, rue, ville, province, pays, code postal)

De _____ à _____

→ Vous devez fournir un certificat de police ou de bonne conduite pour chaque pays où vous avez résidé pendant une période d'au moins 6 mois au cours des 5 dernières années.

2. Avez-vous déjà fait ou faites-vous présentement partie d'un ou de plusieurs ordres professionnels?

OUI NON

Si OUI, veuillez répondre aux questions 2.1 à 2.4 ci-après (si NON, veuillez passer à la question 3) :

2.1 Veuillez fournir les renseignements suivants :

a) Nom de l'ordre professionnel :

Période d'inscription à titre de membre : de _____ à _____

Numéro de membre ou de permis :

b) Nom de l'ordre professionnel :

Période d'inscription à titre de membre : de _____ à _____

Numéro de membre ou de permis :

Autre(s) :

→ Vous devez également fournir un certificat du dirigeant compétent de chaque ordre attestant de votre statut actuel ou passé au sein de celui-ci, précisant les périodes où vous en avez été membre, votre conduite professionnelle durant ces périodes, tout en indiquant si vous avez déjà fait ou faites présentement l'objet de sanctions disciplinaires et si vous devez des sommes à cet ordre.

2.2 Avez-vous déjà fait ou faites-vous présentement l'objet d'une sanction disciplinaire ou de toute autre mesure administrative de cet (ou ces) ordre(s)?

OUI NON

→ Si OUI, vous devez fournir les décisions imposant ces mesures disciplinaires et (ou) administratives (décision disciplinaire, sanction disciplinaire, etc.).

2.3 Devez-vous présentement quelque somme d'argent que ce soit à cet (ou ces) ordre(s)?

OUI NON

→ Si OUI, vous devez fournir un document indiquant le montant dû et une preuve de paiement (pour les paiements effectués, le cas échéant).

2.4 Avez-vous déjà fait ou faites-vous présentement l'objet d'une enquête de quelque nature que ce soit de cet (ou ces) ordre(s)?

OUI NON

→ Si OUI, vous devez fournir le(s) document(s) attestant que vous faites ou avez fait l'objet d'une telle enquête.

3. Avez-vous déjà été déclaré coupable, au Canada ou ailleurs, d'un ou de plusieurs actes criminels ou d'une ou de plusieurs infractions punissables sur déclaration sommaire en vertu du Code criminel (L.R.C. (1985), ch. C-46) ou de toute autre loi applicable?

OUI NON

Si OUI, veuillez répondre aux questions 3.1 à 3.2 ci-après (si NON, veuillez passer à la question 4) :

→ Vous devez également joindre, pour chaque événement, les documents suivants :

- la dénonciation ou l'acte d'accusation (sommation);
- le jugement ou le procès-verbal de la décision;
- toute la preuve transmise par le poursuivant dans le cadre de son obligation de communication de la preuve;
- le(s) rapport(s) de police; et
- le rapport présentiel ou prédécisionnel.

3.1 Avez-vous présenté une demande de réhabilitation (article 3 de la Loi sur le casier judiciaire, L.R.C. (1985), ch. C-47) ou son équivalent dans le pays où est intervenu la déclaration de culpabilité?

OUI NON

→ Si OUI, vous devez joindre les documents pertinents à votre demande de réhabilitation et mentionner l'étape où elle est rendue (indiquez si votre demande est en cours d'étude, a été refusée, a été révoquée ou a été acceptée).

3.2 Avez-vous présenté une demande de clémence royale (article 748 (1) du Code criminel) ou son équivalent dans le pays où est intervenue la déclaration de culpabilité?

OUI NON

→ Si OUI, vous devez joindre les documents pertinents à votre demande de clémence royale et mentionner l'étape où elle est rendue (indiquez si votre demande est en cours d'étude, a été refusée, a été révoquée ou a été acceptée inconditionnellement ou conditionnellement).

4. Avez-vous fait ou faites-vous l'objet d'une ou de plusieurs poursuites criminelles ou pénales au Canada ou ailleurs?

OUI NON

→ Si OUI, vous devez joindre, pour chaque événement, les documents suivants :

- la dénonciation ou l'acte d'accusation (sommation);
- le jugement ou le procès-verbal de la décision;
- toute la preuve transmise par le poursuivant dans le cadre de son obligation de communication de la preuve;
- le(s) rapport(s) de police; et
- le rapport présentiel ou prédécisionnel.

5. Avez-vous déjà fait ou faites-vous présentement l'objet d'une ou de plusieurs poursuites pour exercice illégal de la profession d'avocat ou de toute autre profession au Canada ou ailleurs?

OUI NON

→ Si OUI, vous devez joindre, pour chaque événement, les documents suivants :

- la dénonciation ou l'acte d'accusation (sommation);
- le jugement ou le procès-verbal de la décision;
- toute la preuve transmise par le poursuivant dans le cadre de son obligation de communication de la preuve;
- le rapport de police; et
- le rapport présentenciel ou prédécisionnel.

6. À l'exception d'une infraction liée au Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2), avez-vous déjà fait ou faites-vous présentement l'objet, au Canada, d'une ou de plusieurs poursuites pénales en vertu d'une loi provinciale ou fédérale? Précision : cette question ne concerne pas les règlements municipaux adoptés en vertu de la Loi sur les cités et villes, d'un code municipal, d'une loi sur les communautés urbaines et d'autres lois connexes (ex : billet de stationnement, infraction relative au tabagisme).

OUI NON

→ Si OUI, vous devez joindre, pour chaque événement, les documents suivants :

- la dénonciation ou le constat d'infraction;
- le jugement ou le procès-verbal de la décision;
- le(s) rapport(s) de police; et
- une preuve de paiement.

7. Avez-vous déjà fait l'objet d'une mesure disciplinaire dans une université?

OUI NON

→ Si OUI, vous devez joindre les documents suivants :

- la plainte disciplinaire;
- la décision disciplinaire;
- la sanction disciplinaire;
- si ces informations n'apparaissent pas sur les documents fournis, vous devez mentionner le nom de l'institution, la date de la décision, l'objet de la plainte et la nature de la décision; et
- tout autre document pertinent.

8. Avez-vous déjà fait ou faites-vous présentement l'objet d'un refus, d'une sanction disciplinaire ou d'une poursuite du Barreau du Québec ou de tout autre organisme administratif, au Québec ou à l'extérieur du Québec?

OUI NON

→ Si OUI, vous devez joindre, selon la nature de la ou des poursuites, les documents suivants :

- la plainte disciplinaire;
- la décision disciplinaire;
- la sanction disciplinaire;
- si ces informations n'apparaissent pas sur les documents fournis, vous devez mentionner le nom de l'organisme, la date de la décision, l'objet de la plainte et la nature de la décision; et
- tout autre document pertinent.

9. Avez-vous déjà fait ou faites-vous présentement une cession de vos biens ou été mis en faillite ou fait une proposition concordataire de régime général ou de consommateur, ou êtes-vous soumis aux prescriptions des articles 664 et suivants du *Code de procédure civile* (RLRQ, c. C-25.01) (Dépôt volontaire)?

OUI NON

→ Si OUI, vous devez joindre les documents suivants :

- l'avis de faillite;
- la liste des créanciers et les montants des créances;
- l'avis de libération, le cas échéant; et
- tout autre document pertinent.

10. Avez-vous été ou êtes-vous présentement administrateur ou dirigeant d'une compagnie qui a déjà fait une cession de ses biens ou qui a été mise en faillite ou qui a fait une proposition concordataire?

OUI NON

→ Si OUI, vous devez joindre les documents suivants :

- l'avis de faillite;
- la liste des créanciers et les montants des créances;
- l'avis de libération, le cas échéant; et
- tout autre document pertinent

11. À l'exception de toute affaire de nature matrimoniale, avez-vous déjà été impliqué ou êtes-vous présentement impliqué de quelque façon que ce soit à titre de partie (demanderesse, défenderesse, mise en cause, etc.) dans une procédure de nature civile ou dans toute autre réclamation en vertu d'une loi provinciale ou fédérale?

OUI NON

→ Si OUI, vous devez joindre, pour chaque événement, les documents suivants :

- les actes de procédure reliés au dossier (requête, demande, déclaration, procédures introductives d'instance, etc.);
- le jugement, le cas échéant;
- toute entente de paiement intervenue avec le créancier, le cas échéant;
- déclaration de règlement hors cour ou quittance, le cas échéant;
- une preuve de paiement, le cas échéant; et
- tout autre document pertinent.

12. Existe-t-il contre vous un ou plusieurs jugements inexécutés en matière matrimoniale, civile ou pénale?

OUI NON

→ Si OUI, vous devez joindre, pour chaque événement, les documents suivants :

- les actes de procédure reliés au dossier (requête, demande, déclaration, procédures introductives d'instance, etc.);
- le jugement;
- toute entente de paiement intervenue avec le créancier, le cas échéant;
- déclaration de règlement hors cour ou quittance, le cas échéant;
- une preuve de paiement, le cas échéant; et
- tout autre document pertinent.

13. Avez-vous déjà été déclaré coupable d'outrage au tribunal?

OUI NON

→ Si OUI, vous devez joindre les documents suivants :

- tout document indiquant que vous êtes accusé d'outrage au tribunal (ex : le procès-verbal d'audience, la décision ou tout autre document approprié);
- toute preuve indiquant que vous avez été acquitté de cette infraction; et
- tout autre document pertinent.

14. Avez-vous déjà fait ou faites-vous présentement l'objet d'une suspension, d'une révocation ou d'un refus d'émission d'un permis (y compris un permis de conduire) ou d'une suspension du droit d'obtenir un permis (y compris un permis de conduire), soit au Québec, ailleurs au Canada ou à l'étranger?

OUI NON

→ Si OUI, vous devez joindre les documents suivants :

Dans le cas d'un permis de conduire :

- la lettre de suspension de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) ou l'équivalent ailleurs au Canada ou à l'étranger;
- le jugement ou le procès-verbal;
- votre dossier de conduite;
- une preuve de paiement, le cas échéant; et
- toute décision ou autre document pertinent.

Pour tout autre permis, veuillez indiquer et(ou) fournir :

- l'objet du permis;
- le nom de l'organisme décisionnel; et
- la nature et la date de la décision.

15. Souffrez-vous présentement d'une dépendance physique ou psychologique vis-à-vis l'alcool, le jeu ou une drogue obtenue sur ordonnance ou autrement?

OUI NON

→ Si OUI, vous devez fournir une description générale de cette dépendance et des impacts découlant de celle-ci.

16. En vous fondant sur votre historique personnel, votre situation actuelle ou toute opinion ou tout avis professionnel que vous avez reçu, avez-vous présentement une condition qui est raisonnablement susceptible d'affecter votre capacité à exercer la profession d'avocat ou d'agir à titre de stagiaire en droit?

OUI NON

→ Si OUI, vous devez fournir une description générale de cette condition et des impacts découlant de celle-ci.

PARTIE C COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

Vous devez maintenant compléter la Partie C qui contient les questions requises par le Comité des équivalences.

1. Veuillez indiquer tout diplôme universitaire en droit que vous détenez présentement :

a) Titre du diplôme :

Université :

Date d'obtention :

b) Titre du diplôme :

Université :

Date d'obtention :

c) Titre du diplôme :

Université :

Date d'obtention :

d) Titre du diplôme :

Université :

Date d'obtention :

Autre(s) :

→ *Pour chaque diplôme indiqué, vous devez joindre une attestation officielle du diplôme ainsi que le relevé de notes indiquant les cours suivis, le nombre de crédits ou d'heures s'y rapportant et les résultats obtenus.*

2. Veuillez indiquer tout autre diplôme pertinent que vous détenez présentement :

a) Titre du diplôme :

Université :

Date d'obtention :

b) Titre du diplôme :

Université :

Date d'obtention :

c) Titre du diplôme :

Université :

Date d'obtention :

Autre(s) :

→ *Pour chaque diplôme indiqué, vous devez joindre une attestation officielle du diplôme ainsi que le relevé de notes indiquant les cours suivis, le nombre de crédits ou d'heures s'y rapportant et les résultats obtenus.*

3. Le cas échéant, veuillez indiquer tout cours universitaire suivi et portant spécifiquement sur un domaine de droit applicable dans la province de Québec :

a) Titre du cours :

Université :

b) Titre du cours :

Université :

c) Titre du cours :

Université :

d) Titre du cours :

Université :

e) Titre du cours :

Université :

Autre(s) :

→ Vous devez joindre le(s) relevé(s) de notes pertinent(s).

4. Avez-vous obtenu votre dernier diplôme universitaire en droit 5 ans ou plus avant la présente demande de reconnaissance d'équivalence?

OUI NON

Si OUI, veuillez répondre aux questions 4.1 à 4.4 ci-après (si NON, veuillez passer à la question 5) :

4.1 Veuillez indiquer vos expériences de travail dans le domaine du droit depuis l'obtention de votre dernier diplôme universitaire en droit :

a) Employeur/organisme/bureau :

Titre du poste occupé :

Adresse :

Téléphone :

Durée du travail : de

à

b) Employeur/organisme/bureau :

Titre du poste occupé :

Adresse :

Téléphone :

Durée du travail : de

à

c) Employeur/organisme/bureau :

Titre du poste occupé :

Adresse :

Téléphone :

Durée du travail : de

à

d) Employeur/organisme/bureau :

Titre du poste occupé :

Adresse :

Téléphone :

Durée du travail : de

à

e) Employeur/organisme/bureau :

Titre du poste occupé :

Adresse :

Téléphone :

Durée du travail : de

à

Autre(s) :

→ *Pour chaque expérience de travail, vous devez joindre une attestation de celle-ci, incluant notamment la description des tâches effectuées.*

4.2 Veuillez indiquer toute autre activité professionnelle effectuée depuis l'obtention de votre dernier diplôme universitaire en droit :

a) Employeur/organisme/bureau :

Titre du poste occupé :

Adresse :

Durée du travail : de

à

b) Employeur/organisme/bureau :

Titre du poste occupé :

Adresse :

Durée du travail : de

à

c) Employeur/organisme/bureau :

Titre du poste occupé :

Adresse :

Durée du travail : de

à

4.3 Veuillez indiquer tout stage de formation ou autre activité de formation continue ou de perfectionnement effectué dans le domaine du droit depuis l'obtention de votre dernier diplôme universitaire en droit :

a) Employeur/organisme/bureau/ :

Pays :

Nature du stage ou titre de l'activité de formation :

Durée :

b) Employeur/organisme/bureau/ :

Pays :

Nature du stage ou titre de l'activité de formation :

Durée :

c) Employeur/organisme/bureau/ :

Pays :

Nature du stage ou titre de l'activité de formation :

Durée :

Autre(s) :

→ Pour chaque stage ou activité, vous devez joindre une attestation de votre participation.

4.4 Le cas échéant, veuillez indiquer la liste de vos publications depuis l'obtention de votre dernier diplôme universitaire en droit :

5. Souhaitez-vous présenter une demande d'exemption de formation professionnelle et tenue d'examen en vertu de l'article 13 du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation du barreau du Québec (RLRQ, c. B-1, r. 16)?

OUI NON

→ Si OUI, vous devez fournir un document officiel de votre barreau d'origine établissant :

- que vous êtes membre du barreau d'un État ou d'une autre province ou d'un territoire du Canada;
- que les avocats du Québec bénéficient d'une exemption analogue dans cet État, cette province ou ce territoire du Canada ou, le cas échéant, n'ont pas à y suivre un programme de formation professionnelle; et
- les dispositions législatives et réglementaires pertinentes.

PARTIE D AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Veillez compléter la section suivante uniquement si vous désirez payer les frais d'étude de votre dossier par carte de crédit Visa ou Mastercard.

J'autorise le Barreau du Québec à prélever la somme de _____ \$ CAN sur ma carte de crédit :

Visa

Mastercard

Numéro

Date d'expiration

Nom du détenteur de la carte

Signature du détenteur de la carte

PARTIE E ATTESTATION ET CONSENTEMENT

J'atteste que toutes les réponses fournies dans le présent formulaire d'admission sont vraies et au meilleur de ma connaissance.

Je m'engage à me conformer aux dispositions de la *Loi sur le Barreau* (RLRQ, c. B-1), du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), de la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) et de leurs règlements. Je comprends qu'une fausse déclaration ou l'abstention de réponse à l'une ou l'autre des questions du présent formulaire ou de fournir les documents requis (lire attentivement l'annexe 1) peut entraîner un retard de traitement, et même le rejet, de ma demande.

Je consens à ce que le Barreau du Québec, ses représentants ou agents de renseignements personnels, vérifient et obtiennent toutes les informations et tous les documents concernant les renseignements visés par le présent formulaire, lesquels seraient en la possession d'un organisme public, d'une institution d'enseignement, d'un ordre professionnel ou organisme apparenté, son administration, son bureau du syndic ou son bureau d'inspection professionnelle, d'un corps policier, d'un tribunal, d'un professionnel, d'un individu, d'un bureau de crédit et d'une institution bancaire.

Signature

Affirmé solennellement devant moi à _____, ce _____ jour
de _____ de l'an _____

Signature d'un avocat, notaire, commissaire à
l'assermentation ou toute autre personne habile
à recevoir le serment

N° du commissaire :

RETOURNEZ PAR LA POSTE OU REMETTEZ EN PERSONNE LES DOCUMENTS SUIVANTS À L'ADRESSE INDIQUÉE CI-APRÈS :

Nous vous rappelons que tout document fourni doit être un original ou une copie certifiée conforme (à l'exception du certificat de police ou de bonne conduite qui doit être un original).

- ce formulaire dûment rempli et assermenté;
- votre photographie;
- votre acte de naissance;
- votre (ou vos) certificat(s) de police ou de bonne conduite;
- tout autre document requis aux fins de votre demande;
- votre paiement afin de couvrir les frais d'ouverture de votre dossier (non remboursable);
- une enveloppe pré-adressée et pré-timbrée pour le retour des documents originaux (facultatif).

Comité des équivalences
Barreau du Québec
445, boulevard Saint-Laurent, bureau 215
Montréal, Québec, Canada, H2Y 3T8

ANNEXE 1

INSTRUCTIONS POUR COMPLÉTER LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE

PARTIE A CONDITIONS GÉNÉRALES

- Veuillez compléter le formulaire « Demande de reconnaissance d'équivalence » à l'ordinateur, à la dactylo ou en écrivant en lettres moulées de manière lisible.
- Si l'espace prévu est insuffisant, utilisez une feuille séparée que vous signerez et attacherez à la présente demande.
- La présente demande doit être complétée en entier avec précision. Toute omission ou inexactitude retardera l'étude de votre dossier.
- Tout document requis au soutien de votre demande doit être fourni, à défaut de quoi votre dossier sera considéré incomplet et ne pourra être étudié.

PARTIE B DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

1. Document original ou copie certifiée conforme

- Tout document fourni doit être un original ou une copie certifiée conforme par l'émetteur original (à l'exception du certificat de police ou de bonne conduite qui doit être un original).
- Les simples photocopies ou des copies certifiées par toute autre personne seront refusées.
- Si vous produisez une copie certifiée conforme à l'original d'un document, le Barreau du Québec se réserve le droit en tout temps d'exiger la production de l'original du document.

2. Traduction des documents

- Tout document transmis à l'appui de la présente demande qui aurait été originalement rédigé dans une langue autre que le français ou l'anglais doit être accompagné de sa traduction en français, attestée par une déclaration sous serment de la personne qui l'a effectuée.

3. Retour des documents originaux

- Afin de permettre l'analyse adéquate de l'information, tout retour ou remise de document se fera après que le Comité des équivalences ait rendu sa décision.
- Si vous souhaitez que nous vous retournions vos documents originaux par la poste, veuillez fournir avec votre demande une enveloppe pré-adressée et pré-timbrée à cette fin. Il est de votre responsabilité de vous assurer que l'adresse inscrite sur l'enveloppe soit valide.
- **Le retour des documents se faisant par la poste régulière, le Barreau du Québec ne peut être tenu responsable de toute perte de documents.**
- Si vous ne fournissez pas d'enveloppe pré-adressée et pré-timbrée pour le retour des documents originaux, vous pourrez récupérer ceux-ci en personne à la suite de la décision rendue par le Comité des équivalences.

4. Acte de naissance

Vous devez joindre à votre demande votre acte de naissance. Si votre acte de naissance n'est pas disponible, vous pouvez joindre un extrait du registre de l'état civil ou une preuve de citoyenneté canadienne.

5. Certificat de police ou de bonne conduite

- Vous devez fournir un certificat de police ou de bonne conduite pour chaque pays où vous avez résidé pendant une période d'au moins 6 mois au cours des 5 dernières années.
- Tout certificat de police ou de bonne conduite doit avoir été émis dans les 3 mois de la date de la présente demande pour être valide. Tout certificat périmé sera refusé.

- Tout certificat de police ou de bonne conduite soumis doit être un original. Les photocopies ou les copies conformes ne seront pas acceptées.
- Le certificat doit notamment mentionner vos nom(s), prénom(s), adresse, date de naissance et indiquer qu'une vérification d'antécédents judiciaires a été effectuée.
- Le certificat doit, dans la mesure du possible, être émis par un service de police national ou fédéral.
- Nous ne pouvons vous référer à un endroit en particulier puisqu'il relève de la discrétion de chacun de faire les démarches appropriées dans le but d'obtenir le certificat demandé.

Pour le Canada :

- Le certificat de police ou de bonne conduite peut être émis par tout service de police habilité à effectuer les vérifications d'antécédents judiciaires par le biais du Centre d'information de la police canadienne (CIPC).
- Vous pouvez vous adresser aux postes de police de votre quartier ou de votre municipalité, ou encore à des mandataires privés, pour obtenir un certificat de police ou de bonne conduite. Consultez la rubrique « vérification d'antécédents judiciaires » sur internet pour plus de détails.

Ailleurs qu'au Canada :

- Si vous n'êtes pas physiquement présent dans le pays en question, vous pourriez devoir faire la demande du certificat de police ou de bonne conduite à une ambassade ou à un haut-commissariat.

6. Certificat émanant d'un ordre professionnel

- Tout certificat émanant d'un ordre professionnel doit avoir été émis dans les 6 mois de la date de la présente demande pour être valide. Tout certificat périmé sera refusé.

PARTIE C FRAIS

- En vertu d'une résolution dûment adoptée par le Conseil général du Barreau du Québec, des frais de 1 000 \$ (plus les taxes applicables) sont exigés pour l'étude de dossier du candidat par le Comité des équivalences.
- Les frais ne sont pas remboursables.
- Les frais peuvent être acquittés en deux versements :
 - a) un premier versement de 574,88 \$ (incluant les taxes applicables, soit la T.P.S. et la T.V.Q.) doit accompagner l'envoi de la présente demande dûment complétée et accompagnée des pièces requises; et
 - b) un second versement de 574,87 \$ (incluant les taxes applicables, soit la T.P.S. et la T.V.Q.) est requis au plus tard le jour où le dossier sera étudié par le Comité des équivalences.
- Le paiement des frais doit être effectué en dollars canadiens et à l'ordre du Barreau du Québec.
- Vous pouvez acquitter les frais par chèque visé, traite ou mandat bancaire, mandat poste international ou par carte de crédit Visa ou Mastercard.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec l'adjointe aux équivalences au **514 954-3400, poste 5112** ou sans frais au **1 800 361-8495, poste 5112** ou par courriel à equivalence@barreau.qc.ca. Si vous préférez vous présenter en personne, nous vous invitons à le faire de **9 h à 11 h ou de 13 h 30 à 15 h 30**, du lundi au vendredi, au Barreau du Québec situé au 445, boulevard Saint-Laurent, bureau 215, Montréal, Québec, Canada, H2Y 3T8.